



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

Provisoire

8921^e séance

Mercredi 8 décembre 2021, à 10 heures
New York

Président : M. Abarry (Niger)

Membres :

Chine	M. Sun Zhiqiang
Estonie	M. Lipand
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Inde	M. Mathur
Irlande	M. Kelly
Kenya	M. Ndung'u
Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} Prince
Tunisie	M. Ladeb
Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

La situation au Moyen Orient

Lettre datée du 30 novembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2021/989)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 30 novembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2021/989)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République islamique d'Iran et de la République arabe syrienne et la représentante de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/989, qui contient le texte d'une lettre datée du 30 novembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de me donner à nouveau l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Depuis la précédente réunion du Conseil de sécurité consacrée à la résolution 2118 (2013), tenue le 11 novembre, le Bureau des affaires de désarmement a poursuivi ses contacts réguliers avec ses homologues de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet des activités de cette dernière en lien avec cette question. Conformément à la pratique établie, j'ai eu, le 3 décembre, comme tous les mois, une conversation téléphonique avec le Directeur général de l'OIAC pour être tenue au fait des derniers faits survenus concernant cette question et connaître son point de vue à ce sujet.

En outre, le Bureau des affaires de désarmement a reçu de la part de la Mission permanente de la République arabe syrienne des informations concernant les questions relatives aux armes chimiques pour cette

période. Ces informations ont été étudiées attentivement et transmises au Secrétariat technique de l'OIAC.

Comme j'en ai déjà informé le Conseil, la capacité du Secrétariat technique de l'OIAC à se déployer en République arabe syrienne reste tributaire de l'évolution de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). En dépit des restrictions de déplacement toujours en vigueur, le Secrétariat technique poursuit dans le cadre de son mandat les activités liées au programme d'armes chimiques syrien et reste en contact avec la République arabe syrienne à cet égard.

L'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC poursuit ses efforts pour clarifier toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale de la République arabe syrienne à l'OIAC. Je souligne que le rôle du Secrétariat technique est de déterminer si les explications fournies par les experts syriens sur les lacunes, incohérences et disparités constatées dans la déclaration initiale de la République arabe syrienne sont plausibles sur le plan scientifique. À la suite de ces évaluations, le rôle du Secrétariat technique de l'OIAC est d'aider la République arabe syrienne à amender sa déclaration initiale, selon que de besoin, pour qu'elle soit exacte et complète. Je crois comprendre que la République arabe syrienne a présenté au total 17 amendements et un certain nombre d'ajouts à sa déclaration initiale. Cependant, sur les 24 questions en suspens ouvertes par l'Équipe d'évaluation des déclarations depuis 2014, 20 n'ont toujours pas été résolues.

Le Secrétariat technique de l'OIAC reste d'avis que la République arabe syrienne doit déclarer tous les types et quantités d'agents de guerre chimique fabriqués et/ou armés à l'ancienne installation de fabrication d'armes chimiques qui a été déclarée comme n'ayant jamais été utilisée pour fabriquer et/ou armer des armes chimiques. J'ai été informée que le Secrétariat de l'OIAC n'a pas encore reçu les déclarations demandées à la République arabe syrienne.

J'ai également été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC n'a pas encore reçu de la République arabe syrienne une réponse aux demandes d'informations et de documents concernant les dommages causés à l'ancienne installation de fabrication d'armes chimiques déclarée lors de l'attaque du 8 juin, ni à la demande d'informations concernant le déplacement non autorisé et les vestiges des deux cylindres de chlore détruits liés à l'incident relatif à des armes chimiques survenu à Douma le 7 avril 2018. À cet égard, j'appelle

la République arabe syrienne à répondre au Secrétariat technique de l'OIAC dans les plus brefs délais.

Depuis avril, le Secrétariat technique de l'OIAC tente de programmer avec l'Autorité nationale syrienne la vingt-cinquième série de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations à Damas. Cependant, j'ai le regret d'informer les membres du Conseil que le Secrétariat technique de l'OIAC n'a pas été en mesure d'effectuer ce déploiement en raison du refus persistant par la République arabe syrienne d'octroyer tous les visas demandés aux membres de l'Équipe. J'ai également le regret d'informer le Conseil que les efforts déployés par le Secrétariat technique pour organiser une réunion restreinte avec des experts syriens au siège de l'OIAC à La Haye fin octobre n'ont pas abouti.

Eu égard aux lacunes, incohérences et disparités qui n'ont pas été résolues, le Secrétariat technique de l'OIAC estime qu'à ce stade, la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète, conformément à la Convention sur les armes chimiques.

J'appelle à nouveau le Gouvernement syrien à faciliter dès que possible l'organisation du déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Comme cela a été souligné à maintes reprises, seule une coopération entière de la République arabe syrienne avec le Secrétariat technique de l'OIAC permettra de clore toutes les questions en suspens relatives à la déclaration initiale de la République arabe syrienne. La communauté internationale ne pourra pas être convaincue de l'élimination complète du programme d'armes chimiques syrien tant que ces questions n'auront pas été réglées.

J'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC prévoit de mener en décembre des inspections dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques (CERS) de Barzé et de Jamraya. Toutefois, la conduite des inspections dans ces installations dépend toujours de l'évolution de la pandémie de COVID-19. J'ai également été informée que la République arabe syrienne n'avait pas encore fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques permettant au Secrétariat technique de l'OIAC de clore le dossier concernant la découverte en novembre 2018 d'un produit chimique visé au tableau 2 dans les installations du CERS à Barzé.

En ce qui concerne la réunion en présentiel entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre des

affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne, je note que les fonctionnaires chargés des préparatifs sont encore en train de discuter de la date, du lieu, de l'ordre du jour et de la composition des délégations.

Conformément aux précédentes mises à jour faites à l'intention du Conseil, la mission d'établissement des faits de l'OIAC continue d'étudier toutes les informations disponibles concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne et poursuit son dialogue avec la République arabe syrienne et d'autres États parties à la Convention sur les armes chimiques en ce qui concerne divers incidents. D'éventuels déploiements supplémentaires de la mission dépendront de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

Je crois comprendre qu'après la publication de son deuxième rapport, en avril, l'Équipe d'enquête et d'identification poursuit ses enquêtes sur les incidents survenus en République arabe syrienne pour lesquels la mission d'établissement des faits a établi que des armes chimiques avaient été utilisées ou probablement utilisées. Elle publiera d'autres rapports en temps voulu, sous réserve de l'évolution de la pandémie de COVID-19. Je saisis cette occasion pour renouveler une fois de plus mon plein appui à l'intégrité, au professionnalisme, à l'impartialité, à l'objectivité et à l'indépendance des travaux de l'OIAC.

Comme j'en ai déjà informé le Conseil le 21 avril (voir S/PV.8872), la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques a, à sa vingt-cinquième session, adopté la décision C-25/DEC.9, intitulée « Contrer la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne », qui suspend les droits et privilèges de la République arabe syrienne en vertu de la Convention. Aux termes du paragraphe 8 de cette décision, les droits et privilèges de la République arabe syrienne seront rétablis par la Conférence des États parties une fois que le Directeur général de l'OIAC aura signalé au Conseil exécutif que la République arabe syrienne a mené à bien toutes les mesures stipulées au paragraphe 5 de la décision EC-94/DEC.2 du Conseil. J'ai été informée que la République arabe syrienne n'a pas encore mené à bien toutes ces mesures. Je demande instamment à la République arabe syrienne de coopérer pleinement avec le Secrétariat technique de l'OIAC à cet égard.

Avant de conclure, je voudrais rappeler le message du Secrétaire général à l'occasion de la Journée

du souvenir dédiée à toutes les victimes de la guerre chimique, qui a été célébrée le 30 novembre :

« L'emploi d'armes chimiques ne saurait être toléré et constitue une violation manifeste du droit international. Il est primordial d'identifier les responsables et de les amener à rendre des comptes. Nous avons le devoir, notamment vis-à-vis des victimes, de faire en sorte que ceux qui recourent à ces armes odieuses répondent de leurs actes.

L'ONU appuie tous les efforts visant à faire respecter la norme interdisant l'emploi des armes chimiques et à reléguer ces armes redoutables aux oubliettes de l'histoire. »

Le Président : Je remercie M^{me} Nakumitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil de sécurité consacrée à la question des armes chimiques syriennes cette année, il est temps de dresser un bilan. Malheureusement, la situation est loin d'être encourageante et l'origine des problèmes existants et nouveaux ne se trouve pas vraiment en Syrie. La principale source de déception réside dans les tentatives constantes de politiser l'action de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), ce qui nous entraîne inexorablement vers la destruction de l'un des piliers les plus importants du régime de non-prolifération des armes de destruction massive. Ce n'est pas du tout notre objectif, mais bien que nos homologues occidentaux essayent de nous convaincre du contraire, l'érosion de la confiance dans l'OIAC a pris des proportions alarmantes.

Il n'est plus possible de cacher le fait que le Secrétariat technique de l'OIAC, à la demande de certains États, approuve les yeux fermés une multitude de rapports répondant à des motivations politiques. Sur la base de ces rapports, les organes directeurs de l'OIAC font adopter des décisions discriminatoires à l'encontre d'États membres responsables, tandis que la direction de l'OIAC joue le jeu de ces violations, en évitant un dialogue sérieux avec les États membres qui se soucient réellement du sort et de la réputation de l'organisation.

La vingt-sixième session de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques,

qui vient de s'achever, a malheureusement confirmé ces tendances malsaines. Son point culminant et sa principale conclusion a été le fait que, pour la première fois dans l'histoire de l'OIAC, un État souverain qui a scrupuleusement respecté les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention a perdu ses droits au sein de l'organisation. C'est un coup terrible porté à la réputation de l'OIAC et à l'ensemble du régime de non-prolifération des armes chimiques. Ses conséquences à long terme sont encore inconnues, mais l'érosion de la confiance internationale dans l'OIAC est déjà apparente.

À la lumière des nombreuses violations importantes et systémiques, il est inutile de parler du rapport actuel du Directeur général sur l'application de la résolution 2118 (2013) (voir S/2021/989). Son principal objectif est de tout faire, en dépit des faits et du bon sens, pour donner une mauvaise image de Damas. À cet égard, il n'est pas très différent de tous les rapports précédents de M. Arias.

Honnêtement, la situation à l'OIAC s'est tellement détériorée qu'il n'y a aucune garantie que nous puissions un jour revenir à un quelconque point de départ afin de rectifier la situation. Pour que cela se produise, il faudrait que les dirigeants de cette organisation aient le courage de reconnaître et de corriger les erreurs qu'ils ont commises. Mais jusqu'à présent, ils n'ont pas fait preuve d'une telle volonté, ne faisant qu'aggraver la situation. C'est pourquoi nous nous sommes dissociés du consensus lors de la réélection de M. Arias. Nous continuons toutefois de travailler avec lui. Nous espérons que les dirigeants de l'OIAC tireront les conclusions nécessaires de ce qui se passe. Nous comptons particulièrement sur une réponse raisonnable et consciencieuse aux préoccupations que nous avons exprimées au Conseil de sécurité. Plus précisément, il y a exactement un an, nous avons publié une liste de huit questions concernant des irrégularités constatées dans le travail du Secrétariat technique (voir S/2020/1202). À l'époque, le Directeur général avait refusé d'y répondre en séance publique. Nous n'avons pas non plus reçu de réponse lors de consultations.

Six mois plus tard, en juin, lors d'une autre séance au cours de laquelle nous avons entendu M. Fernando Arias (voir S/PV.8785), nous avons posé des questions supplémentaires. Une fois encore, nous n'avons reçu aucune réponse sur le fond. Au lieu de cela, nous avons eu droit à une désinformation flagrante et à une déformation pure et simple des faits. Par exemple, comme nous nous en souvenons tous, M. Arias a

délibérément dénaturé l'essence de la communication entre la Mission permanente de la Russie auprès de l'OIAC et le Secrétariat technique concernant l'enquête de la mission d'établissement des faits de l'OIAC à Douma, omettant la principale conclusion formulée dans notre note, à savoir que la Russie insiste sur le fait que cette attaque a été mise en scène parce que les résultats présentés dans le rapport de la mission d'établissement des faits (S/1731/2019) ne lui ont pas permis de conclure que des matières chimiques toxiques ont été utilisées comme armes. Ce n'est là qu'un exemple. Il y avait tellement d'incohérences flagrantes et de déformations directes dans ses réponses que nous avons été contraints de réagir en faisant distribuer nos arguments sous la forme d'un document officiel du Conseil de sécurité. Cela ne surprendra donc personne si je fais remarquer qu'il serait impoli de refuser de répondre à de telles questions, et nous allons insister sur ce point.

Notre principale préoccupation, mais ce n'est pas la seule, c'est le tristement célèbre rapport de la mission d'établissement des faits sur l'attaque d'avril 2018 à Douma. Comme l'ont confirmé diverses sources, notamment d'anciens inspecteurs de l'OIAC qui ont directement participé à cette enquête, la version finale du rapport était radicalement différente de la version originale, en raison de la pression exercée par certaines délégations. En d'autres termes, il y a eu fraude. Les tentatives de ces inspecteurs de l'OIAC d'enquêter sur ce qu'il s'est passé n'ont pas abouti. Au lieu de cela, ils ont été harcelés parce qu'ils recherchaient la vérité.

Nous savons que les dirigeants actuels de l'OIAC en ont assez de ce problème et tentent d'étouffer l'affaire par tous les moyens possibles. Le refus du Directeur général de faire participer le Conseil scientifique consultatif de l'OIAC à l'examen du rapport sur Douma en est une preuve supplémentaire. Nous ne sommes pas convaincus par les justifications selon lesquelles, pour que cela se produise, une nouvelle décision doit être prise par les organes directeurs de l'OIAC. La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) prévoit, à l'article VIII, la possibilité pour les États membres de la CIAC de demander au Conseil scientifique consultatif une explication adéquate sur les questions liées à la mise en œuvre de la Convention.

Et pourtant, les preuves de manipulation et de fraude flagrantes dans la préparation du rapport de la mission d'établissement des faits sur Douma ne font que

s'accumuler. Un certain nombre d'organes de presse, en particulier, ont récemment fait état d'une réunion entre quatre représentants du Secrétariat technique de l'OIAC et d'éminents experts allemands en matière d'armes chimiques en Allemagne en juin 2018. Il n'a fallu qu'une heure à ces experts pour conclure que la nature des preuves et les symptômes des victimes de Douma ne correspondaient pas aux caractéristiques typiques de l'utilisation du chlore comme agent de guerre chimique. Pourquoi les conclusions de ces experts allemands n'ont-elles pas été incluses dans le rapport final du Secrétariat technique sur Douma ? La réponse est évidente : elles ne correspondaient pas à la version des faits fabriquée de toutes pièces par le Secrétariat technique. De nombreuses autres opinions et preuves ont connu le même sort. Le rapport sur Douma et ses falsifications constituent à eux seuls un épisode scandaleux que certains de nos collègues du Conseil de sécurité et du Secrétariat technique de l'OIAC souhaitent oublier, mais ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. Ces types d'incohérences et de manipulations flagrantes ont caractérisé tous les rapports précédents sur d'autres cas d'utilisation présumée d'armes chimiques en Syrie, comme à Khan Cheïkhoun, à Saraqeb, à Latamné et ailleurs.

Par ailleurs, nous n'avons pas pu obtenir des éclaircissements sur la déclaration initiale de la Syrie au titre de la CIAC. Nous avons demandé à plusieurs reprises à M. Arias d'expliquer pourquoi Damas est montrée du doigt. D'autres pays qui ont été confrontés à des problèmes similaires n'ont pas fait face au même déferlement de critiques que la Syrie. Je signale qu'en dépit de son adhésion à la CIAC dans des conditions extrêmement difficiles d'instabilité militaire et politique et de terrorisme alimenté depuis l'étranger, la Syrie s'est néanmoins acquittée de toutes ses obligations de bonne foi, comme l'a dit le Secrétaire général au Conseil de sécurité en juin 2014 (voir S/1191/2014). L'élimination définitive des capacités chimiques militaires de la Syrie a été confirmée en 2016 par le Conseil exécutif de l'OIAC et la Conférence des États parties.

Contrairement à ce que prétend M. Arias, en vertu de la CIAC, le Secrétariat technique n'a pas le droit d'appliquer à la Syrie des exigences de vérification compliquées et à motivation politique. La nature même du mandat de l'Équipe d'évaluation des déclarations ne prévoit aucun pouvoir d'enquête ; sa tâche consiste simplement à aider la Syrie à préparer sa déclaration initiale. Néanmoins, dans la réalité, l'Équipe d'évaluation des déclarations, avec le feu vert du Secrétariat

technique, est devenue une équipe d'inspection à part entière, avec des mandats intrusifs qu'elle s'est elle-même attribués. Au fait, le dialogue mené avec l'Équipe d'évaluation des déclarations pour évaluer la déclaration initiale fait partie des engagements bilatéraux pris volontairement par la Syrie. Je pense que nos collègues syriens pourront nous donner plus de précisions sur leur vision de la collaboration avec l'Équipe d'évaluation des déclarations, et j'invite instamment tous les membres du Conseil à écouter attentivement ce qu'ils ont à dire.

Nous restons très préoccupés par l'utilisation par le Secrétariat technique d'une méthodologie défectueuse basée sur des informations recueillies à distance auprès de sources partisans, principalement les tristement célèbres Casques blancs. C'est une violation directe de la CIAC, laquelle prévoit une chaîne de responsabilité et d'intégrité pour garantir la préservation des éléments de preuve.

D'autres questions se posent. Par exemple, pourquoi M. Arias ne s'est-il jamais rendu en République arabe syrienne pour constater la situation sur le terrain qu'il évoque avec tant d'assurance dans ses rapports ? Non seulement cette visite se fait attendre depuis longtemps, mais elle constitue également une obligation pour le chef du Secrétariat technique. La Syrie lui a envoyé une invitation permanente, et nous ne comprenons pas ce qui l'empêche de se rendre dans le pays, malgré l'explication fournie aujourd'hui par M^{me} Nakamitsu.

Malheureusement, toutes nos tentatives de dialogue avec la direction du Secrétariat technique ont été ignorées, et pas seulement sur le dossier chimique syrien. Nous avons également cherché, en vain, à obtenir des réponses du Secrétariat technique sur un certain nombre de questions clefs qui sont importantes pour tirer au clair les événements concernant M. Navalny. Jusqu'à présent, le Directeur général de l'OIAC nous a esquivés, tout comme nos collègues occidentaux.

Dans l'ensemble, compte tenu de ce qui précède, je pense que le Conseil de sécurité a des motifs suffisants pour proposer un dialogue avec M. Arias dans un avenir proche, et nous espérons que ce dernier sera mieux préparé que lors des séances précédentes.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé riche en informations, comme toujours. Qu'il me soit permis de dire d'emblée que les États-Unis se félicitent des efforts qu'elle déploie et de l'action

que mène l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour traiter cette question extrêmement importante.

Notre ami russe a lancé un grand nombre d'accusations et de revendications, dont beaucoup ont déjà été entendues à plusieurs reprises. Je conviens avec nos amis russes que c'est peut-être le moment opportun de faire le point. Cela fait huit ans que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2118 (2013), exigeant la destruction du programme d'armes chimiques de la Syrie. Au cours des années qui ont suivi cette adoption, le Gouvernement des États-Unis et la majorité des membres du Conseil ont vivement déploré le fait que la Syrie ne respectait pas ses obligations. Nous avons déploré le mépris flagrant et continu affiché par la Syrie face aux appels lancés par chacun de nous et par la communauté internationale pour qu'elle cesse d'utiliser des armes chimiques, divulgue entièrement son programme et le supprime de manière vérifiable.

Cependant, il m'arrive de penser que notre message de condamnation et d'indignation, même s'il est cohérent et clair, se perd souvent dans les détails. On oublie de mettre en évidence l'incidence des violations sur les êtres humains ; ceux qui sont victimes de ces armes et les vies qui sont perdues en conséquence.

Le 1^{er} février 2018, le régime d'Al-Assad a largué des barils contenant des gaz chimiques sur sa propre population dans le quartier de la Ghouta orientale de Damas, dans le cadre d'un siège cruel. Le 7 avril, une autre attaque a suivi, dans laquelle au moins deux barils contenant du gaz chloré ont été utilisés et des dizaines de civils tués. Je pense que tout le monde autour de cette table sait que les attaques au chlore comme celles-ci brûlent la peau des victimes et remplissent leurs poumons de liquide ; c'est comme si la victime se noyait à l'air libre.

Ces attaques nous obligent à prendre un instant pour réfléchir à l'audace du régime d'Assad : l'emploi répété et avéré d'armes chimiques contre le peuple syrien, la conservation d'armes chimiques pour mener de telles attaques et le refus abject de se conformer aux obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). Dans le même temps, ce régime nie obstinément la vérité manifeste et tente au contraire de se présenter comme une victime.

Les États-Unis ont imposé des sanctions contre Tawfik Muhammad Khadour, le commandant de la 30 e

brigade de l'armée de l'air syrienne sur la base aérienne de Douma, pour son rôle dans ces deux attaques. Le régime d'Al-Assad et ceux qui le soutiennent, notamment la Russie, qui a tenté de soustraire la Syrie à tout contrôle, doivent savoir que les États-Unis continueront d'utiliser tous les outils à disposition, y compris les sanctions, pour faire en sorte que les responsables de l'emploi d'armes chimiques répondent de leurs actes.

Les États-Unis estiment que le régime d'Al-Assad a employé des armes chimiques contre la population syrienne au moins 50 fois depuis le début du conflit. L'emploi de ces armes constitue une menace sérieuse non seulement pour le peuple syrien, mais aussi pour la sécurité internationale. Cependant, comme le reflète la décision prise en avril par la Conférence des États parties de l'OIAC, et comme l'a expliqué la Haute-Représentante Nakamitsu, la Syrie continue de faire fi de ses obligations découlant de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). La Conférence des États parties a donc décidé de suspendre certains des droits et privilèges de la Syrie au titre de la Convention jusqu'à ce que, comme nous l'avons entendu, le Directeur général indique que le régime d'Al-Assad a mené à bien certaines mesures, et notamment déclaré toutes ses installations d'armes chimiques et toutes les armes chimiques qu'il continue de posséder.

La décision adoptée indique clairement les mesures que le régime syrien doit prendre pour conserver ses droits et ses privilèges. Cependant, depuis lors, la Syrie n'a fait aucun effort pour s'acquitter de ces mesures, et le manque de coopération du régime n'a fait qu'empirer. Le régime continue de refuser et de retarder l'octroi de visas au personnel de l'OIAC, ce qui a pour conséquence que jamais le Secrétariat technique de l'OIAC n'a été aussi peu présent à Damas et entraîne des retards sans fin dans les travaux de l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC.

Les États-Unis se félicitent du renouvellement du mandat de Fernando Arias, Directeur général de l'OIAC, à la tête de l'organisation pour une période de quatre ans, approuvé la semaine dernière durant la dernière session en date de la Conférence des États parties. Nous estimons que, sous sa direction compétente, l'OIAC continue de mener à bien son travail impartial et indépendant malgré l'intransigeance et l'obstruction de la Syrie et les attaques directes et, pour parler franchement, incessantes de la Russie contre l'OIAC au Conseil de sécurité. Il est préoccupant que les alliés du régime d'Al-Assad, y compris la Russie, aient activement cherché à bloquer

toutes les tentatives de faire appliquer le principe de responsabilité. Comme nous l'avons entendu, la Russie continue de répandre des informations erronées sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie, de s'en prendre à l'intégrité et au professionnalisme de l'OIAC, d'entraver les efforts déployés par les nations responsables pour que le régime d'Al-Assad réponde de son emploi d'armes chimiques et d'accuser les États Membres de politiser ce qui, en fait, sont des atrocités odieuses. Ce schéma consistant à laisser-faire est à la fois irresponsable et dangereux.

Tant que le régime d'Al-Assad continuera de perpétrer des atrocités contre son peuple, la paix restera hors de portée dans ce pays. Les États-Unis soutiennent fermement toutes les initiatives visant à garantir l'application de la résolution 2118 (2013) et à obtenir un règlement politique conforme à la résolution 2254 (2015).

M. Ndung'u (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé détaillé.

Le Kenya réaffirme sa position de principe selon laquelle l'emploi d'armes chimiques, où que ce soit et par qui que ce soit, constitue une violation grave du droit international. Quelles que soient les circonstances, aucune cause ne pourra jamais justifier l'emploi d'une arme de destruction massive.

Vérifier l'emploi de ces armes exige des institutions chargées d'enquêter sur ces attaques, notamment l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qu'elles remplissent leur rôle avec diligence. C'est pourquoi nous réaffirons notre soutien au mandat de l'OIAC et à l'immense responsabilité qui lui incombe en tant que gardienne de la Convention sur les armes chimiques.

Le Kenya réaffirme également la nécessité pour les États parties à la Convention sur les armes chimiques de continuer d'accorder leur confiance à l'OIAC, seule autorité internationale techniquement compétente dans ce domaine d'activité. À cet égard, les États parties à la Convention sur les armes chimiques doivent travailler ensemble pour préserver la norme internationale contre les armes chimiques et les dispositions de la Convention, ainsi que pour assurer son application cohérente et non discriminatoire.

S'agissant de l'exposé d'aujourd'hui, j'insiste à nouveau sur la conviction du Kenya que la conclusion rapide des enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie permettra au Conseil de sécurité de mieux

soutenir le peuple syrien dans sa quête d'une paix durable. Par conséquent, nous continuons d'encourager la coopération et des échanges sincères entre la République arabe syrienne et le Secrétariat technique de l'OIAC, en particulier en ce qui concerne les lacunes, les incohérences et les disparités constatées qui n'ont toujours pas été résolues.

Pour conclure, je réaffirme que le Kenya reste convaincu qu'il ne peut y avoir de solution militaire à la situation en Syrie, et je rappelle notre détermination à faire avancer un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé. Nous prenons note du rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (voir S/2021/989).

Nous constatons que, malgré les demandes répétées de l'OIAC, les autorités syriennes n'ont pas encore fourni toutes les informations nécessaires pour expliquer les disparités observées dans leur déclaration initiale concernant les 20 questions en suspens. Ma délégation réaffirme que la tâche de l'Équipe d'évaluation des déclarations consiste précisément à faire la lumière sur ces incohérences non résolues, ce qui fait aussi partie des obligations de la Syrie au titre de la Convention sur les armes chimiques.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement de Damas de coopérer pleinement avec l'Équipe d'évaluation des déclarations, y compris en délivrant rapidement des visas, afin que tous les fonctionnaires de l'Équipe d'évaluation puissent effectuer les inspections pertinentes sur place. En outre, nous rappelons que la nomination des experts faisant partie des équipes d'enquête de l'OIAC est la prérogative du Secrétariat technique.

Nous exhortons également les autorités syriennes à faciliter l'inspection des deux sites du Centre d'études et de recherches scientifiques à Barzé et à Jamraya, prévue en décembre. En outre, nous engageons de nouveau les autorités compétentes, tout en condamnant l'ensemble des violations de l'espace aérien syrien, à clarifier les raisons pour lesquelles les cylindres de chlore liés à l'incident survenu à Douma en avril 2018 ont été transportés sans autorisation.

Nous accueillons avec satisfaction la prorogation de l'Accord tripartite entre l'OIAC, le Bureau des

Nations Unies pour les services d'appui aux projets et la Syrie pour une nouvelle période de six mois, bien que, comme le Secrétariat l'a lui-même déclaré, il serait préférable de disposer de plus de temps pour planifier efficacement le travail et le déploiement des équipes.

Le Mexique exprime sa reconnaissance aux États Membres qui contribuent financièrement au Fonds d'affectation spéciale pour les missions en Syrie, car sans ce soutien, le travail des équipes d'enquête de l'OIAC ne serait pas possible.

J'exprime une nouvelle fois la pleine confiance et le plein soutien de la délégation de mon pays à l'OIAC et à ses organes et fonctionnaires. Je réaffirme également la condamnation par le Mexique de l'utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit et quelles que soient les circonstances.

Avant de conclure, ma délégation appelle de nouveau le Gouvernement syrien à coopérer avec l'OIAC et ses organes d'enquête. Le Mexique réaffirme que la solution au conflit en Syrie doit respecter le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour M^{me} Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de son exposé consacré aux progrès accomplis sur la voie de l'élimination totale du programme d'armes chimiques syrien.

Une fois encore, le Conseil se réunit alors que le dossier syrien n'a malheureusement guère avancé. Il est décourageant de constater que cette tendance a prévalu tout au long de l'année. La République arabe syrienne doit s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). La Norvège exhorte la Syrie à coopérer pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et à fournir des informations et des explications techniques suffisantes pour régler les 20 questions restées en suspens. Il est impératif que la Syrie mène à bien les mesures qui s'imposent pour que soit levée la suspension de ses droits et privilèges en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques.

La semaine dernière, la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques s'est réunie à La Haye. Cinquante-six États parties, dont la Norvège, ont exprimé leur vive inquiétude quant au manque de coopération de la Syrie avec l'OIAC et le Secrétariat technique. Un premier pas important en faveur de la coopération consisterait à reprendre les déploiements réguliers de l'Équipe d'évaluation

des déclarations. La Norvège trouve préoccupant que l'Équipe n'a pas été déployée en Syrie depuis février. Ces consultations sont importantes pour garantir une coopération cohérente, échanger des informations et fournir une assistance technique à la Syrie.

Nous nous félicitons de la prorogation pour une durée de six mois de l'Accord tripartite entre la Syrie, l'OIAC et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Il s'agit d'une amélioration en comparaison avec la précédente prorogation, qui était de trois mois seulement. Toutefois, nous prenons note du fait que le Secrétariat technique a besoin de plus de temps pour pouvoir planifier et mettre en œuvre efficacement ses déploiements. Nous préconisons donc que les futures prorogations de l'Accord soient d'une durée minimale de neuf mois.

Nous devons veiller à ce que l'interdiction internationale de l'emploi d'armes chimiques soit respectée. La confiance de la Norvège dans les activités du Directeur général Arias et du Secrétariat technique de l'OIAC demeure inébranlable, et nous rejetons fermement toute tentative tendant à discréditer leur important travail.

M. Sun Zhiqiang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

La Chine a réaffirmé à maintes reprises sa position sur la question des armes chimiques syriennes et appelé au respect de la science et des faits, à la défense des attributs techniques de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et au rejet de la politisation. L'enquête et l'analyse de l'emploi présumé d'armes chimiques doivent se conformer strictement aux exigences de l'OIAC afin que des procédures appropriées et des éléments de preuve fiables soient utilisés pour parvenir à des conclusions crédibles.

Forte de cette position, la Chine a toujours été préoccupée par la création et les travaux de l'Équipe d'enquête et d'identification. Nous espérons que les États parties intensifieront leur dialogue, renoueront avec la tradition de prise de décision par consensus et éviteront de pousser sans cesse au vote pour ne pas accentuer les divergences de vues entre toutes les parties.

S'agissant de la déclaration initiale et des modalités de la vingt-cinquième série de consultations techniques, la Chine invite le Secrétariat technique à maintenir une communication et une coopération constructives avec le Gouvernement syrien. Le dernier rapport mensuel en date mentionne que

« Face aux obstacles découlant du refus, à plusieurs reprises, d'émettre les visas demandés par le Secrétariat à la République arabe syrienne, l'Équipe d'évaluation des déclarations n'a pas pu se déployer à Damas » (S/2021/989, par. 16).

Cette déclaration n'est pas exacte. Le Gouvernement syrien a demandé qu'un seul membre de l'Équipe d'évaluation des déclarations soit remplacé, et il a délivré des visas aux autres membres, ce qui devrait être indiqué objectivement dans le rapport. De plus, le Secrétariat technique a annulé la consultation parce qu'un membre n'avait pas obtenu de visa, et il a déclaré qu'il n'était pas en mesure de déployer l'Équipe d'évaluation des déclarations. Cela ne favorise pas le règlement du problème et ne donne pas une bonne image de l'OIAC. Nous voudrions savoir si, dans le cadre de la coopération entre l'État partie et le Secrétariat technique, le premier n'a pas le droit d'exprimer ses préoccupations concernant les visas. Le Secrétariat technique a-t-il envisagé la possibilité de remplacer un membre de l'Équipe d'évaluation des déclarations ?

La Chine note que, dans son récent rapport au Secrétariat technique, le Gouvernement syrien a réaffirmé sa volonté de mener des consultations techniques et de régler la question de la déclaration initiale, ce dont nous nous félicitons. Nous espérons que le Secrétariat technique restera ouvert et souple et s'efforcera d'apaiser les différends plutôt que d'attiser les tensions.

La question des armes chimiques syriennes ne peut être réglée du jour au lendemain. Les débats à ce sujet progressent lentement. Aussi, les délibérations mensuelles du Conseil sont évidemment trop fréquentes. Il convient d'envisager sérieusement de réduire la fréquence des délibérations. Les rapports mensuels présentés par l'OIAC sont sensiblement les mêmes. La Chine estime qu'ils pourraient être simplifiés, le cas échéant, en se concentrant uniquement sur les tendances nouvelles et les informations les plus récentes.

M. Lipand (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé d'aujourd'hui. Au cours des deux années durant lesquelles nous avons siégé au Conseil, nous avons beaucoup apprécié sa détermination et ses appels répétés pour que le Conseil agisse à l'unisson afin de faire respecter la norme interdisant l'emploi des armes chimiques.

Cela fait huit ans que l'on se penche sur l'élimination du programme d'armes chimiques syrien, et 98 rapports ont déjà été publiés sur les progrès accomplis à cet égard. Les progrès dans ce dossier ont été difficiles à obtenir et seules quelques avancées ont été réalisées au fil des années. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, sur les 24 questions ouvertes par l'Équipe d'évaluation des déclarations, 20 restent en suspens. Il ne s'agit nullement de questions mineures ou portant sur de simples détails techniques, mais elles concernent la conservation et la fabrication de quantités inconnues d'armes chimiques, d'agents de guerre chimique et de munitions chimiques. Tant que ces armes ne sont pas entièrement déclarées et détruites, il est possible qu'elles soient de nouveau utilisées.

Ces 20 questions en suspens témoignent également des tentatives constantes du régime syrien d'entraver et de bloquer les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de ses mécanismes d'enquête. Ne pas délivrer de visas et faire fi des demandes d'information et des offres d'assistance de l'OIAC démontre clairement le manque de coopération, de sérieux et de bonne volonté de la Syrie pour ce qui est du respect des normes et obligations internationales.

Malheureusement, le défaut de conformité a des parrains. Ces deux dernières années, au Conseil, nous avons été témoins d'une campagne de désinformation systématique visant à discréditer et décrédibiliser les organisations les plus compétentes en matière d'armes chimiques, uniquement parce que l'OIAC est arrivée à des conclusions qui n'arrangent pas la Syrie et ses protecteurs. Permettre à la Syrie de conserver et d'employer des armes chimiques, tout en sapant l'autorité de l'OIAC, a de graves conséquences. Nous laissons s'éroder la norme d'opposition à l'emploi d'armes chimiques. Nous laissons s'installer une nouvelle normalité où les armes chimiques sont employées pour éliminer des rivaux politiques et châtier l'opposition. On constate déjà depuis quelques années une hausse alarmante de leur utilisation – en Malaisie, au Royaume-Uni et, tout récemment, en Russie, avec la tentative d'assassinat contre Alexei Navalny.

Le 30 novembre, nous avons commémoré la Journée du souvenir dédiée à toutes les victimes de la guerre chimique. D'après le Réseau syrien des droits de l'homme, plus de 1 500 Syriens ont été tués par des armes chimiques, et plus de 12 000, blessés. Une grande majorité de ces victimes étaient des civils, y compris des femmes et des enfants. Le régime syrien a employé des

armes chimiques à plusieurs reprises contre son peuple pour propager la terreur, réprimer l'opposition et forcer les gens à quitter leurs foyers et à se rendre. Cela s'est déjà produit dans la Ghouta, à Douma, à Sarmin, à Khan Cheïkhoun et ailleurs.

L'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC a publié deux rapports impartiaux, factuels et bien documentés, en 2020 et 2021, attribuant aux forces du Gouvernement syrien la responsabilité de l'emploi d'armes chimiques. La grande majorité des États parties à l'OPCW ont réagi en condamnant ces actes et suspendu les droits et privilèges de la Syrie en vertu de la Convention sur les armes chimiques. À l'exception de quelques rares alliés de la Syrie, l'appui à l'OIAC est fort, et le message est clair : l'emploi d'armes chimiques a des conséquences.

Les prochaines étapes devraient viser à garantir l'application du principe de responsabilité. Dans la résolution 2118 (2013), il est clairement indiqué que les personnes responsables de l'emploi d'armes chimiques doivent répondre de leurs actes. Les faits sont là ; les preuves sont là. Ce dont nous avons besoin, c'est de volonté politique, d'un sens des responsabilités et d'unité au Conseil. L'impunité, la tolérance et l'inaction ne sont pas envisageables quand des armes chimiques sont employées contre des populations civiles.

L'emploi d'armes chimiques représente une grave menace de sécurité pour tous les États. L'Estonie le condamne dans les termes les plus forts. Nous appelons les membres du Conseil de sécurité et ceux qui débiteront leur mandat le mois prochain à défendre le droit international. Il importe que le Conseil continue d'examiner tous les mois cette question importante jusqu'à ce que les armes chimiques de la Syrie aient été déclarées et détruites et que le principe de responsabilité soit dûment appliqué. L'Estonie continuera de soutenir l'OIAC et de lutter contre l'emploi d'armes chimiques, y compris en dehors du Conseil.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier M^{me} Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de son exposé. Je me réjouis de la participation du représentant de la Syrie, du représentant de l'Iran et de la représentante de la Turquie à la séance d'aujourd'hui.

La Tunisie réitère sa condamnation sans limite de l'emploi d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit, en toutes circonstances, pour quelque motif ou sous la moindre justification. Il faut que les auteurs

de telles atrocités répondent de leurs actes. À cet égard, nous exprimons une fois de plus notre appui au mandat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui a pour mission d'enquêter de manière indépendante et impartiale sur les problèmes qui se posent dans ce domaine et de procéder aux vérifications nécessaires, y compris en République arabe syrienne. L'OIAC constitue une plateforme de consultation et de coopération entre les membres sur les questions pertinentes.

Nous avons pris note du dernier rapport en date du Directeur général de l'OIAC (voir S/2021/989), présenté en application de la résolution 2118 (2013). Nous déplorons que le dossier des armes chimiques syriennes soit encore dans l'impasse et qu'il n'y ait aucun signe des progrès voulus. Il faut donc impérativement que le dialogue technique reprenne entre le Gouvernement syrien et le Secrétariat technique, et que l'Équipe d'évaluation des déclarations reprenne sa mission en Syrie dans le contexte d'un accord entre les deux parties. À cet égard, nous espérons voir dès que possible une réunion entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la Syrie, afin qu'ils discutent de la voie à suivre dans le cadre d'un dialogue constructif et transparent, basé sur la confiance mutuelle.

Nous exhortons au règlement définitif des questions pendantes pour que la Syrie puisse remplir ses obligations contractuelles. Nous exhortons aussi l'OIAC à tenir compte des préoccupations du Gouvernement syrien en sa qualité d'État souverain et d'État partie à la Convention sur les armes chimiques (CIAC), en vue de parvenir à des solutions optimales. Il est évident que cela ne saurait se produire sans une reprise du dialogue direct, de la coopération conjointe et de la coordination. Nous espérons que les circonstances permettront bientôt de surmonter les obstacles dus à la pandémie qui entravent actuellement l'envoi de missions et l'action des équipes de l'OIAC en Syrie, de sorte que celles-ci puissent reprendre pleinement leurs activités sur le territoire syrien, en application de leur mandat. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire de s'attaquer de façon constructive et globale à l'ensemble des obstacles et des difficultés qui empêchent les progrès dans le cadre des enquêtes de l'OIAC sur l'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes en Syrie.

Pour terminer, nous soulignons une fois encore que l'action de l'OIAC et l'efficacité de l'interdiction des armes chimiques en général, tout comme les efforts du

Gouvernement syrien, peuvent être fortement appuyées par les efforts coordonnés, la coopération constructive et les solutions consensuelles du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble, pour suivre l'application de la résolution 2118 (2013) et de la CIAC, aux fins d'éliminer la menace des armes chimiques, de clore le dossier chimique syrien et de mettre fin à la crise.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé. Nous remercions également le Directeur général Arias de son rapport mensuel (voir S/2021/989), et nous le félicitons d'avoir été reconduit la semaine dernière dans ses fonctions de Directeur général, preuve de l'appui écrasant des États parties à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à sa direction. Nous nous réjouissons en outre de l'adoption du budget de l'OIAC, qui garantira l'aptitude du Secrétariat technique, y compris l'Équipe d'investigation et d'identification, à s'acquitter de ses importantes fonctions de désarmement.

Le rapport de ce mois-ci montre une fois de plus comment l'OIAC tente de remplir son rôle, tandis que la Syrie ne s'engage toujours pas dans le processus, sans parler du fond. Nous déplorons que l'Équipe d'évaluation des déclarations n'ait pas pu être déployée en Syrie depuis de nombreux mois, à cause du refus répété de la Syrie de délivrer les visas demandés pour le Secrétariat technique.

Comme le Directeur général le fait observer dans son rapport, le fond des 20 questions en suspens sur la déclaration initiale de la Syrie pose vraiment problème, s'agissant notamment de la production non déclarée et de la militarisation de produits chimiques toxiques, y compris des agents neurotoxiques, et des quantités importantes d'agents/précurseurs de guerre chimique dont on ignore le sort.

Il est établi à la fois par l'ONU et par l'OIAC que le régime syrien a employé des armes chimiques au moins huit fois durant le conflit – et le nombre réel est peut-être bien plus élevé, comme d'autres l'ont dit aujourd'hui. Les questions non réglées constituent donc une menace à la paix et à la sécurité internationales et un défi à l'autorité du Conseil de sécurité.

Le 30 novembre, nous avons commémoré la Journée du souvenir dédiée à toutes les victimes de la guerre chimique. Nous devrions prendre un moment pour nous souvenir des Syriens tués et touchés par les attaques à l'arme chimique perpétrées par le régime

syrien et l'État islamique d'Iraq et du Levant. Nous ne pouvons pas défaire les dégâts, mais nous pouvons – et devrions – demander des comptes aux auteurs d'attaques à l'arme chimique, et nous pouvons – et devrions – exiger le respect de la résolution 2118 (2013) et la destruction vérifiable du programme d'armes chimiques de la Syrie.

Au lieu de cela, on dépense une énergie considérable, au Conseil de sécurité, à fomenter des complots et à saper l'OIAC et la Convention sur les armes chimiques, tout cela pour protéger un régime aux dépens du peuple syrien et de la sécurité internationale. Si cette énergie était consacrée à faire appliquer les résolutions du Conseil et à persuader le régime syrien d'honorer ses obligations, peut-être avancerait-on vers le règlement de cette question. Nous exhortons donc une fois de plus les autorités syriennes à prendre des mesures concrètes pour s'acquitter de leurs obligations, et nous réaffirmons notre attachement à un Conseil uni en vue d'éliminer la menace des armes chimiques en Syrie.

M. Pham (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier la Secrétaire générale adjointe, Izumi Nakamitsu, de son exposé. Je salue la participation du représentant de la Syrie, du représentant de l'Iran et de la représentante de la Turquie à la présente séance.

Je voudrais tout d'abord rappeler que le Viet Nam a toujours appuyé la non-prolifération et le désarmement pour ce qui concerne les armes de destruction massive, y compris les armes chimiques. Dans cet esprit, ma délégation condamne de manière catégorique l'emploi d'armes chimiques, par qui que ce soit, où que ce soit et quelles que soient les circonstances. Ces armes frappent aveuglément, et elles sont inhumaines et peuvent avoir des effets à long terme sur la vie humaine et l'environnement, qui peuvent durer des générations.

L'application intégrale de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) est donc impérative. Elle suppose, d'une part, que les parties honorent pleinement leurs obligations, et d'autre part, qu'il y ait une coopération internationale, y compris en matière d'assistance aux États parties et entre eux. Le rôle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) est déterminant à cet égard. C'est pour cela qu'elle doit s'acquitter de son travail de la façon la plus complète, objective et impartiale possible.

S'agissant des armes chimiques en Syrie, ma délégation est préoccupée par l'utilisation présumée de telles armes. En outre, nous partageons les inquiétudes

concernant le peu de progrès dans la recherche d'une solution définitive à ce problème. Si notre objectif est de discuter de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), celui-ci peut sembler décevant aux membres élus sortants du Conseil de sécurité. Nous estimons que la seule et unique raison à cela est le manque de confiance entre les parties concernées et les divergences persistantes au sein de la communauté internationale concernant la question des armes chimiques en Syrie. La dernière Conférence des États parties à la CIAC l'a confirmé.

Pour régler durablement cette question, il faut rétablir la confiance afin d'améliorer les relations de travail entre la Syrie et le Secrétariat technique de l'OIAC. On peut y parvenir si toutes les parties déploient des efforts constructifs et collaborent. Nous attendons avec intérêt la réunion entre le Ministre syrien des affaires étrangères et le Directeur général de l'OIAC en espérant qu'elle permettra de briser la glace.

Le règlement des 20 questions en suspens relatives à la déclaration initiale, qui représente l'obligation première d'un État partie en vertu de la CIAC, doit être une priorité. Nous appelons donc à une collaboration étroite, continue et constructive entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'Autorité nationale syrienne.

La pleine mise en œuvre de la CIAC et de la résolution 2118 (2013) ne pourra avoir lieu que si elle est fondée sur une coopération internationale constructive et non politisée. L'unité de la communauté internationale est indispensable pour appuyer les efforts du Secrétariat technique de l'OIAC et du Gouvernement syrien.

Pour terminer, Viet Nam tient à souligner la nécessité d'investir dans un règlement politique global, conforme à la résolution 2254 (2015), dirigé et pris en main par les Syriens et facilité par l'ONU dans le plein respect du droit international et des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Un règlement politique est la clef qui ouvrira la porte au règlement de toutes les questions en suspens et c'est la seule option en vue d'instaurer une paix et un développement durables pour le peuple syrien.

M. Mathur (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de la mise à jour qu'elle a présentée aujourd'hui.

Nous avons pris note du contenu du quatre-vingt dix-huitième rapport mensuel (voir S/2021/989), le dernier en date, du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), présenté au Conseil de sécurité en application de la résolution 2118 (2013). Nous relevons également que la Syrie a présenté son rapport mensuel. Nous voudrions que l'OIAC et la Syrie travaillent de manière constructive pour régler rapidement les questions pertinentes.

La Convention sur les armes chimiques (CIAC) est un instrument de désarmement non discriminatoire unique en son genre en faveur de l'élimination de toute une catégorie d'armes de destruction massive. L'Inde attache une grande importance à la CIAC et prône son application intégrale, effective et non discriminatoire. Nous appuyons les efforts collectifs de tous pour que la crédibilité et l'intégrité de la Convention soient pleinement préservées.

L'Inde est opposée à l'emploi d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit, à tout moment et en toutes circonstances. Elle a toujours soutenu que toutes les enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques doivent être impartiales, crédibles et objectives, suivre scrupuleusement les dispositions et procédures inscrites dans la Convention, et respecter le fragile équilibre des pouvoirs et des responsabilités qu'elle consacre, afin d'établir les faits et de parvenir à des conclusions fondées sur des preuves.

En tant que membre du Conseil de sécurité, l'Inde a mis en garde à plusieurs reprises contre la possibilité que des entités et des individus terroristes, y compris dans la région, aient accès à des armes chimiques. Le dernier rapport en date de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (S/2021/974) mentionne également ces connexions. De tels liens sont gravement préoccupants et nécessitent d'agir.

Enfin, nous estimons que les questions techniques, telles que le dossier des armes chimiques syriennes, doivent être traitées de manière objective. La réalisation de progrès sur ces questions pourrait potentiellement contribuer à ce que le volet politique avance dans la bonne direction.

M. Kelly (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante, M^{me} Nakamitsu, de l'exposé très instructif qu'elle a présenté aujourd'hui.

L'absence persistante de progrès sur ce dossier est pour nous une source de profonde préoccupation. Huit années se sont écoulées depuis la terrible attaque à l'arme chimique commise dans la Ghouta, qui a tué des centaines de civils innocents et infligé des dommages et des souffrances durables à des milliers de personnes. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2118 (2013) pour faire clairement comprendre que l'utilisation d'armes chimiques était totalement inacceptable et que de telles attaques ne devaient plus jamais avoir lieu en Syrie. Malheureusement, comme nous le savons, et comme l'ont confirmé les enquêtes de l'ONU et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), depuis lors ces terribles armes ont été utilisées à de multiples reprises contre le peuple syrien.

Il est impératif que le Conseil de sécurité continue de porter haut et fort ce message en faveur du respect de l'interdiction internationale des armes chimiques et de la nécessité de veiller à ce qu'elles ne soient plus jamais utilisées, en Syrie ou ailleurs. La résolution 2118 (2013) énonce très clairement ce qu'il faut faire. Aucune partie, qu'il s'agisse des autorités syriennes ou d'acteurs non étatiques, ne doit être autorisée à détenir, utiliser, acquérir ou mettre au point des armes chimiques. Les armes chimiques en Syrie doivent être détruites de manière vérifiable, et l'OIAC doit confirmer leur destruction. La Syrie doit coopérer pleinement avec l'OIAC, accepter le personnel désigné par l'OIAC dans le cadre de ses travaux et lui accorder un accès immédiat et sans entrave. Les responsables de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie doivent être amenés à en répondre. C'est ce qu'a décidé la communauté internationale, et telles sont les obligations qui nous incombent, ainsi qu'à la Syrie.

Comme le souligne la résolution 2118 (2013), l'OIAC est un partenaire essentiel pour la réalisation de ces objectifs. Il est indispensable que le Conseil continue d'appuyer pleinement les activités de l'OIAC sur tous les aspects du dossier des armes chimiques syriennes. Nous devons tous respecter l'intégrité et le professionnalisme dont l'OIAC fait preuve dans l'exécution de son mandat, et nous devons rejeter les efforts qui, à des fins politiques, tentent de remettre en cause ce travail.

C'est dans ce contexte que nous appuyons la réunion bilatérale envisagée entre le Directeur général, M. Arias, et le Ministre des affaires étrangères, M. Mekdad. Nous espérons que les modalités de cette rencontre seront bientôt arrêtées. Il est important qu'il s'agisse d'une discussion franche et constructive ayant

pour but de sortir de l'impasse et de faire en sorte que des progrès réels puissent être réalisés sur toutes les questions en suspens.

Pour terminer, je voudrais souligner que le règlement de ce dossier repose en définitive entre les mains des autorités syriennes. Comme d'autres l'ont dit, la Syrie doit respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013) et collaborer de manière constructive avec l'OIAC. Elle doit prendre des mesures immédiates pour arrêter de bloquer le déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations et pour régler les importantes questions en suspens concernant sa déclaration initiale.

Ce n'est que grâce à une coopération réelle et effective de la Syrie avec l'OIAC que nous pourrions avoir l'assurance que l'ensemble de ses stocks d'armes chimiques sont déclarés et détruits de manière vérifiable, conformément à ses obligations découlant de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). Nous souhaitons tous voir ce dossier réglé, et l'Irlande continuera d'appuyer tous les efforts en ce sens.

M. de Rivière (France) : Je remercie d'abord M^{me} Nakamitsu pour son exposé.

Le régime syrien refuse de coopérer. Cela fait plus de six mois désormais que le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) tente d'organiser le vingt-cinquième cycle de consultations à Damas, sans succès. La Syrie refuse de délivrer les visas nécessaires et bloque les déploiements. L'équipe chargée de l'évaluation de la déclaration initiale n'a toujours pas pu se rendre sur place. Il y a une volonté délibérée du régime de faire obstruction. Cela n'est pas acceptable.

En effet, la Syrie a des obligations de coopération, inscrites dans la Convention sur les armes chimiques et dans la résolution 2118 (2013). Elle doit les respecter. Le Secrétariat technique a rappelé la Syrie à l'ordre le 10 novembre. Nous saluons une nouvelle fois la ténacité, le professionnalisme et l'indépendance avec lesquels le Secrétariat technique poursuit sa mission. Je saisis cette occasion pour saluer la reconduction du Directeur général, Fernando Arias, dans ses fonctions pour quatre années supplémentaires et je l'assure du plein soutien et de la confiance de la France.

Nous n'avons toujours reçu aucune explication s'agissant du déplacement et de la destruction des

cylindres de chlore liés aux attaques de Douma. Nous appelons une nouvelle fois la Syrie à répondre aux questions posées par le Secrétariat technique. La Conférence des États parties a pris, à l'initiative de la France, la décision de priver la Syrie de certains de ses droits et privilèges. Cette décision est réversible, mais il faut que le régime coopère. Il n'y a pas d'alternative. La première étape pour le régime est de faire enfin la lumière sur les 20 questions en suspens liées à sa déclaration initiale.

Sur tous ces sujets, le dialogue doit être rétabli. Nous saluons la disponibilité du Directeur général de l'OIAC à rencontrer le Ministre des affaires étrangères du régime syrien. Nous espérons que la désignation de points de contact permettra de faciliter l'organisation de cette rencontre.

M^{me} Prince (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je remercie moi aussi la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son exposé qui, comme d'habitude, a été riche en informations.

Je commencerai par rappeler la position bien établie de Saint-Vincent-et-les Grenadines, selon laquelle l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient les auteurs, le lieu ou les circonstances, constitue une violation abominable du droit international. Les armes chimiques ne font pas de distinction entre les combattants et les civils, et leurs effets sont horribles. Les atrocités commises au moyen d'armes chimiques ne peuvent être ignorées et l'impunité ne saurait être encouragée par l'inaction. Les responsables doivent répondre de leurs actes. La mise au point et l'utilisation d'armes chimiques restent sans conteste une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Par conséquent, toutes les allégations d'emploi de ces armes répréhensibles doivent faire l'objet d'une attention immédiate et les enquêtes doivent être complètes, impartiales, transparentes et conformes aux meilleures pratiques internationales. À ce titre, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) porte une grande responsabilité en tant qu'organe chargé de l'application de la Convention sur les armes chimiques. Ses conclusions doivent pouvoir résister à un examen rigoureux afin de promouvoir et d'appuyer la coopération internationale. L'OIAC doit donc être exempte de toute politisation. En outre, la Conférence des États parties doit, dans la mesure du possible, favoriser une prise de décisions fondée sur le consensus et s'efforcer d'éviter la polarisation et la division entre les États parties.

Nous regrettons profondément par l'absence persistante d'avancée sur ce dossier, ce qui continue de nous préoccuper. Les lacunes, incohérences et disparités de la déclaration initiale restent inexpliquées depuis bien trop longtemps. Pourtant, nous espérons que le dialogue entre les parties permettra de cultiver un esprit de coopération afin de réaliser les progrès indispensables sur toutes les questions, y compris celles liées à l'approbation des visas pour le personnel de l'OIAC. C'est pourquoi nous pensons que la réunion, en personne, entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés est nécessaire et contribuera à trouver un terrain d'entente et une façon constructive d'avancer. Il convient donc d'en faire une priorité.

Nous nous félicitons que l'OIAC, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et la République arabe syrienne se soient entendus pour proroger leur accord tripartite. Cela démontre le type de coopération et de collaboration constructive qu'il faut mettre en œuvre dans tous les aspects de ce dossier.

Nous réaffirmons notre appui indéfectible au mandat de l'OIAC. Celle-ci doit rester déterminée à être un organisme multilatéral efficace et à respecter les normes élevées qu'elle s'est fixées et qui lui ont valu l'attribution du prix Nobel de la paix en 2013. De même, la communauté internationale doit rester déterminée à concrétiser la vision collective d'un monde exempt d'armes chimiques. À ce titre, les querelles politiques doivent être mises de côté et nous devons nous unir pour faire en sorte que les sciences appliquées et les technologies soient utilisées exclusivement au service de la paix, du progrès et de la prospérité de l'humanité tout entière.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Niger.

Je remercie M^{me} Izumi Nakamitsu de son exposé.

Si la Convention sur l'interdiction des armes chimiques est quasi universelle, avec près de 190 États parties, dont mon pays le Niger, c'est bien évidemment parce que nous sommes tous conscients de la létalité et de l'énorme souffrance que ces armes peuvent infliger aux personnes, surtout lorsqu'elles tombent entre les mains d'individus malveillants.

C'est du reste pourquoi, en 2013, le Conseil a, à l'unanimité de ses membres, adopté la résolution 2118 (2013). Il est, hélas, regrettable de constater que depuis 2013, les efforts qui ont été déployés par

l'Organisation des Nations Unies pour situer les responsabilités dans les multiples cas d'utilisation d'armes chimiques en Syrie n'ont pas permis de situer, de façon acceptable par tous, les responsabilités des atrocités commises.

Ma délégation condamne sans réserve toute utilisation d'armes chimiques, que ce soit dans la crise syrienne ou partout ailleurs. Le recours à ces armes ne peut être justifié sous quelque prétexte ou circonstance que ce soit.

Aujourd'hui étant la dernière fois que ma délégation prend la parole sur la question des armes chimiques en Syrie, question qui, soit dit en passant, a toujours reflété les positions de divergence au sein du Conseil, je voudrais réitérer les points suivants.

Seul un dialogue continu et franc entre le Secrétariat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Gouvernement syrien pourrait aider à résoudre la question de la déclaration initiale et, à terme, à faire progresser les travaux de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Le Niger prend note des efforts continus du Gouvernement syrien pour faire la lumière sur l'usage de ces armes sur son territoire, par le biais de ses communications à l'OIAC et au Conseil de sécurité.

La question de l'utilisation des armes chimiques est si cruciale qu'il faut l'extraire des attermoissements et des antagonismes qui n'ont pas raison d'être. Il est également plus que temps que la Syrie et l'OIAC, je précise bien, avec l'appui unanime du Conseil de sécurité, travaillent ensemble pour rapprocher leurs positions, faute de quoi le statu quo persistera et nous éloignera encore un peu plus de la manifestation de la vérité et donc de la reddition de comptes.

Toute interprétation ou exploitation du dossier syrien autre que celle devant conduire le Conseil à une pleine mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) doit être aussi évitée, car ces documents pourraient servir de base pour situer les responsabilités et ouvrir la voie à d'éventuelles poursuites devant les tribunaux. Il est important, à cet égard, que l'OIAC reste un organe technique, car c'est de cette manière, et de cette manière seulement, qu'elle pourra préserver son intégrité et faire respecter son autorité.

En outre, des progrès doivent être réalisés concernant les allégations incessantes d'utilisation d'armes chimiques dans d'autres incidents n'ayant pas

encore fait l'objet d'une enquête approfondie dans le cadre de la manifestation de la vérité.

De même, ma délégation réitère son appel à l'Organisation des Nations Unies et au Secrétariat technique de l'OIAC afin qu'ils accordent une attention particulière aux allégations de possession de matières chimiques par des entités non étatiques, car si celles-ci s'avéraient fondées, les conséquences seraient désastreuses non seulement pour la Syrie, mais aussi pour l'ensemble de la région et au-delà. Pour les pays du Sahel, comme le mien, déjà confrontés aux activités des groupes armés terroristes, donc certains n'hésitent pas à prêter allégeance à Al-Qaida, les conséquences seraient tout aussi désastreuses.

Je voudrais, pour conclure, affirmer ici que la suspension des droits et privilèges de la République arabe syrienne au sein de l'OIAC affectera forcément la coopération, déjà difficile, entre le Secrétariat technique de l'organisation et le Gouvernement syrien. Il est dès lors nécessaire que la communauté internationale évite de politiser ce dossier et s'abstienne d'imposer d'autres mesures coercitives à la Syrie, dont les populations sont déjà confrontées à d'énormes difficultés.

Comme nous l'avons toujours souligné, qu'il s'agisse des volets humanitaire, politique ou de celui lié aux armes chimiques, dont on se demande d'ailleurs pourquoi ils sont traités séparément, il est indispensable que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie soient respectées, dans le cadre de la recherche de toute solution durable à cette crise qui n'a que trop duré.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je remercie également votre prédécesseur des efforts qu'il a déployés durant sa présidence du Conseil le mois dernier.

La semaine dernière a eu lieu la seconde Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, à laquelle mon pays a participé activement, fermement convaincu de la nécessité d'éliminer les armes de destruction massive, qui constituent une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

Mon pays a également souligné l'importance que les cinq États dotés d'armes nucléaires participent à la Conférence en tant qu'observateurs, car ils jouent un rôle fondamental s'agissant d'appuyer les discussions visant à créer une telle zone.

Cependant, un État, qui est un des dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et un des auteurs de la décision de 1995 sur le Moyen-Orient, à savoir les États-Unis d'Amérique, continue de boycotter les travaux de cette importante conférence et de protéger Israël et son énorme arsenal d'armes de destruction massive en tous genres. Nous aurions aimé que la délégation des États-Unis fasse preuve du même enthousiasme en ce qui concerne l'élimination de l'arsenal israélien, qui représente une menace pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient, que celui qu'elle a manifesté aujourd'hui en ce qui concerne la Syrie.

Mon pays réaffirme sa condamnation catégorique de l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances. Malgré la politisation que l'on constate actuellement dans les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), la Syrie continue de coopérer avec l'OIAC, conformément aux engagements pris par mon pays depuis le jour de son adhésion à la Convention sur les armes chimiques. Après son adhésion, mon pays a éliminé la totalité de ses stocks d'armes chimiques et de leurs installations de fabrication en un temps record.

À cet égard, je voudrais parler de certains aspects de la coopération entre la Syrie et l'OIAC.

Premièrement, mon pays poursuit ses consultations et sa coopération avec l'OIAC afin de préparer la rencontre prévue entre le Ministre des affaires étrangères, M. Fayssal Mekdad, et le Directeur général de l'OIAC, M. Fernando Arias.

Deuxièmement, la République arabe syrienne a présenté à l'OIAC son quatre-vingt-seizième rapport mensuel, dans lequel elle a confirmé à nouveau sa coopération continue avec l'organisation et exprimé ses regrets face aux tentatives de porter atteinte à cette coopération. En outre, la Syrie a répondu aux allégations la concernant contenues dans le dernier rapport en date du Directeur général (voir S/2021/989).

Troisièmement, mon pays a accepté de proroger de six mois l'Accord tripartite conclu entre l'OIAC, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et la République arabe syrienne, ce qui inclut

notamment la facilitation et la planification des activités et des missions de l'OIAC en Syrie.

Quatrièmement, mon pays se félicite de la visite de l'Équipe d'évaluation des déclarations à Damas pour la tenue de la vingt-cinquième série de consultations, comme convenu entre les deux parties. Des visas ont été accordés à tous les membres de l'Équipe, sauf un. Ce membre n'a pas reçu de visa, car l'expérience a prouvé qu'il n'était pas objectif. J'insiste sur le fait qu'un seul visa a été refusé, et non plusieurs, comme certains pays l'ont affirmé dans leurs déclarations. L'Équipe peut se rendre à Damas demain, si elle le souhaite.

Cinquièmement, mon pays a accueilli favorablement la demande du Secrétariat technique d'envoyer une mission d'établissement des faits en Syrie. Nous espérons qu'elle terminera ses enquêtes et publiera ses rapports concernant les cas d'emploi d'armes chimiques par des groupes terroristes signalés par la Syrie. Ces incidents se sont produits il y a plus de cinq ans. J'aurais souhaité que dans son exposé, M^{me} Nakamitsu exhorte l'équipe de l'OIAC à rédiger son rapport sur la question.

Sixièmement, la République arabe syrienne présente régulièrement des informations concernant la détention et l'emploi d'armes et de matières chimiques toxiques par des terroristes. Elle l'a fait tout dernièrement encore dans le cadre d'une lettre en date du 29 novembre qu'elle a envoyée à la présidence du Conseil de sécurité et au Secrétaire général. Cette lettre démontre la collusion entre les services de renseignement turcs et les terroristes du Front el-Nosra/Hay'at Tahrir el-Cham.

En ce qui concerne le travail de l'Équipe d'évaluation des déclarations, ma délégation tient à préciser que son mandat se limite à fournir une assistance au comité national syrien sur sa déclaration initiale. La Syrie a accepté spontanément de travailler avec l'Équipe et a coopéré avec elle pendant de nombreuses années, dans le cadre de 24 séries de consultations. La Syrie souligne que l'Équipe n'est pas un organe d'enquête. Par conséquent, elle doit respecter les informations fournies par la Syrie et les présenter honnêtement aux États parties.

En outre, contrairement à ce qui a été affirmé dans le dernier rapport en date du Directeur général et dans l'exposé de M^{me} Nakamitsu aujourd'hui, le Secrétariat technique n'a pas pour mandat de déterminer si ces informations sont valables d'un point de vue scientifique.

Quant à la délivrance de visas aux fonctionnaires internationaux, il s'agit d'un droit souverain de la Syrie, fondé uniquement sur le professionnalisme et l'objectivité du travail de ces fonctionnaires. À cet égard, il importe de rappeler que le multilatéralisme ne repose pas sur le travail des individus mais sur celui de l'équipe dans son ensemble. La Syrie a fait preuve d'une grande souplesse pour faciliter la tenue du vingt-cinquième cycle de consultations. En fait, nous avons accepté d'envoyer des experts syriens à La Haye. Cette idée a été rejetée pour des raisons très peu convaincantes, qui masquent en réalité une tentative de sabotage.

La République arabe syrienne réaffirme que les informations contenues dans sa déclaration initiale et ses déclarations ultérieures sont complètes et exactes. Nous avons toujours fait preuve d'ouverture pour travailler de manière transparente et objective avec l'Équipe d'évaluation des déclarations afin de fournir toutes les explications voulues. Par conséquent, nous condamnons catégoriquement la remise en cause de ces informations. Nous pensons que certains États se rendent coupables de mensonges et d'abus dans le cadre d'une politique hostile à l'égard de la Syrie.

Nous souhaitons que l'OIAC soit le garant de la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques et joue son rôle en ce qui concerne ce pilier important du désarmement, alors nous déplorons le fait qu'elle soit devenue un cadre exploité par un État, ou un groupe d'États, pour cibler certains États, comme la Syrie ou d'autres pays. La performance honteuse de la Mission d'établissement des faits dans l'enquête sur l'incident de Douma, dont les répercussions scandaleuses continuent de se faire sentir à ce jour, la création illégale de l'Équipe d'enquête et d'identification pour l'utiliser comme une épée de Damoclès afin de saper les choix nationaux de certains pays et leur rejet de la politique d'hégémonie, et la décision sans précédent prise par la Conférence des États parties de suspendre la jouissance par la Syrie de ses droits et privilèges, laquelle décision ne repose sur aucun fait ni aucune conclusion documentés, constituent des pratiques hostiles à l'encontre d'un État partie qui a volontairement adhéré à la Convention. Cela reflète la manière dont les États-Unis et leurs alliés occidentaux influencent le travail de l'OIAC et poursuivent une politique hégémonique pour servir leurs intérêts, ce qui a contribué à accroître les divisions et la méfiance au sujet de la crédibilité, le professionnalisme et l'impartialité du travail des équipes de l'OIAC, sapant ainsi son rôle.

En conclusion, ceux qui parlent de responsabilité dans leurs déclarations utilisent les nobles valeurs de la justice à des fins politiques. C'est ce qui se passe à l'OIAC. Les principes qui sous-tendent la notion de responsabilité exigent l'abandon d'une approche sélective qui sert les intérêts d'un État particulier. C'est pourquoi le principe de responsabilité doit s'appliquer à tous les crimes de guerre, y compris l'occupation, l'agression et le soutien au terrorisme, dont certains États sont responsables, notamment la destruction d'un État Membre et le démantèlement de ses institutions sur la base de mensonges fabriqués et présentés au sein même du Conseil de sécurité ou d'une interprétation biaisée de la Charte des Nations Unies. Ces États doivent mettre fin à leur hypocrisie et à leur politique de deux poids, deux mesures et cesser d'exploiter ces politiques pour leurs propres intérêts politiques.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Nous réaffirmons notre position de principe concernant le conflit en République arabe syrienne selon laquelle, afin d'éviter de nouvelles souffrances à son peuple et les conséquences désastreuses de ce conflit pour la paix et la sécurité régionales, il faut redoubler d'efforts pour mettre fin à ce malheureux conflit. Toutefois, ce processus doit reposer sur certains principes fondamentaux, en particulier le respect total de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie et le retrait de toutes les forces non invitées et d'occupation de toutes les régions de la Syrie, ainsi que la lutte efficace contre les groupes terroristes sur place. Nombre de ces terroristes doivent répondre de l'emploi d'armes et d'agents chimiques pendant le conflit.

Nous exprimons une nouvelle fois notre plein soutien à la réalisation des objectifs de la Convention sur les armes chimiques par son application intégrale, efficace et non discriminatoire. Nous appelons également avec force à l'universalité de la Convention. Seule l'adhésion universelle à la Convention permettra au monde de se sentir en sécurité et aux nations d'être assurées que tous les arsenaux chimiques ont été déclarés et détruits. Pour atteindre ce noble objectif, le régime israélien doit être contraint d'adhérer à la Convention sans aucune condition préalable ni délai supplémentaire.

En tant que victime majeure dans l'histoire contemporaine de l'utilisation la plus systématique d'armes chimiques, l'Iran condamne fermement l'utilisation des armes chimiques par quiconque, en tout lieu et en quelque circonstance que ce soit. La République islamique d'Iran rappelle également qu'il importe de garantir l'autorité de la Convention, ainsi que le travail indépendant, impartial et professionnel effectué par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Cela est particulièrement important pour les questions liées à l'emploi d'armes chimiques en Syrie.

Nous saluons une nouvelle fois les efforts considérables déployés par le Gouvernement syrien pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention, notamment la destruction complète, dans de brefs délais et dans des conditions rigoureuses, de ses 27 installations de fabrication d'armes chimiques, comme l'a vérifié l'OIAC.

Nous nous félicitons de la présentation par la Syrie de son quatre-vingt-seizième rapport mensuel sur ses activités liées à la destruction des armes chimiques et de leurs installations de fabrication. Nous prenons également note avec satisfaction des préparatifs en cours pour la réunion entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre syrien des affaires étrangères, et nous espérons qu'elle permettra de régler les questions en suspens.

Il est extrêmement décevant que le dossier chimique syrien ait été politisé par certains pays, sapant ainsi l'autorité de la Convention et la crédibilité de l'OIAC. Mettre fin à cette tendance est, en effet, dans l'intérêt de la Convention, de l'OIAC, de l'état de droit et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Turquie.

M^{me} Kocyigit Grba (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession du Niger à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je remercie également la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Comme le montre clairement le quatre-vingt-dix-huitième rapport mensuel (voir S/2021/989) du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), le régime syrien continue de bafouer les obligations qui lui incombent au titre de la Convention sur les armes chimiques. Les lacunes, incohérences et disparités constatées dans la déclaration d'armes chimiques du régime syrien persistent. Par conséquent,

l'OIAC reste incapable de confirmer que la déclaration est exacte et complète. Le régime n'a toujours pas fourni les informations nécessaires pour révéler la portée et la nature véritable de son programme d'armes chimiques. Nous restons gravement préoccupés par la découverte d'une installation non déclarée de production d'armes chimiques en Syrie et par le refus du régime de déclarer les agents de guerre chimique fabriqués et/ou armés sur ce site.

Le fait que le régime d'Assad ait déplacé deux cylindres de chlore liés à l'attaque chimique de Douma sans notification préalable ni approbation du Secrétariat technique ne fait qu'accroître nos inquiétudes. En outre, le régime a abusé de la question des visas afin d'entraver les activités prescrites des fonctionnaires de l'OIAC sur le terrain. Ce que nous entendons aujourd'hui, c'est trop peu, trop tard.

Nous tenons à souligner une fois de plus que le régime a l'obligation de fournir un accès immédiat et sans entrave au personnel désigné par l'OIAC, conformément à la résolution 2118 (2013) et à la Convention sur les armes chimiques. Nous appelons les membres du Conseil de sécurité à agir à l'unisson et à mettre en œuvre la résolution 2118 (2013).

La Turquie soutient résolument les efforts entrepris pour amener les responsables des crimes épouvantables commis en Syrie depuis plus d'une décennie, notamment les attaques chimiques, à répondre de leurs actes. C'est pourquoi nous nous sommes portés coauteurs de la décision du Conseil exécutif de l'OIAC de juillet 2020, ainsi que de la décision adoptée durant la deuxième partie de la vingt-cinquième session de la Conférence des États parties, qui s'est tenue en

avril dernier. Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et défendre l'autorité de la Convention sur les armes chimiques.

La Turquie condamne fermement l'utilisation répétée d'armes chimiques par le régime d'Al-Assad contre des civils innocents. À ce jour, la responsabilité du régime dans au moins huit attaques odieuses à l'arme chimique a été établie dans les rapports des organes d'enquête mandatés par l'ONU et l'OIAC. La Turquie attend avec intérêt l'achèvement des enquêtes actuellement menées par l'Équipe d'enquête et d'identification et la publication de son prochain rapport. Nous réaffirmons notre soutien au travail objectif, impartial et professionnel qu'effectuent le Secrétariat technique de l'OIAC et ses organes d'enquête.

La semaine dernière, nous avons commémoré la Journée du souvenir dédiée à toutes les victimes de la guerre chimique. Cela nous rappelle avec force qu'il est urgent d'agir pour que les responsables des attaques à l'arme chimique commises en Syrie répondent pleinement de leurs actes. Il est impératif de mettre fin à l'impunité et d'honorer la mémoire des victimes des attaques chimiques pour parvenir à une paix durable dans le pays. Ceux qui encouragent le régime d'Al-Assad à ne pas respecter ses obligations ont une responsabilité clef à cet égard.

Quant à la déclaration faite par le représentant du régime syrien, je me contenterai de répéter que sa présence dans cette salle est un affront aux millions de Syriens qui ont subi d'innombrables crimes aux mains du régime. Je ne lui ferai donc pas l'honneur de répondre à ses allégations sans fondement.

La séance est levée à 11 h 40.